



RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2023

Introductif au débat d'orientations budgétaires 2023

**Conseil d'administration du 22 février 2023
Centre Communal d'Action Sociale de Châtelleraut**

TABLE DES MATIÈRES

EDITO DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS.....	3
I – INTRODUCTION.....	5
II – CONTEXTE GÉNÉRAL.....	5
1) Situation économique et sociale.....	5
A. L’activité économique des prochains mois.....	5
B. Projet de loi de finances pour 2023.....	6
2) Situation de l’emploi.....	6
III – INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS DU CCAS.....	8
IV – SITUATION FINANCIERE DU CCAS.....	10
1) Contexte général du CCAS.....	10
2) Dépenses de fonctionnement.....	10
3) Dépenses d’investissement.....	12
V – BILAN ET PROPOSITION D’ÉVOLUTION DES SERVICES.....	12
1) Bilan 2022.....	12
Pôle Solidarités Actives.....	13
Pôle Petite Enfance.....	13
Pôle Personnes Agées / Handicap.....	14
2) Perspectives 2023.....	15
Pôle Solidarités Actives.....	15
Pôle Petite Enfance.....	16
Pôle Personnes Agées / Handicap.....	16

EDITO DE LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCAS

fixant les orientations de politique générale

Après la tourmente des années 2020/2021 liées notamment à la crise sanitaire et aux dossiers majeurs portés par la DGS, refonte du temps de travail visant à l'application des 1607h, mise en place du nouvel organigramme de la collectivité créant de nouvelles directions, nous avons abordé 2022 avec confiance et lucidité pour accompagner les équipes dans ces changements.

Concernant plus spécifiquement le CCAS, l'ensemble des professionnels a été fortement mobilisé sur :

- La gestion des épisodes de clusters sur les Résidences Autonomie, le CHRS et les crèches.
- Le déploiement de la mutualisation des services supports vers l'agglomération initié en juin 2021 pour les services techniques, prolongé en 2022 pour les services finances et le numérique ; qui a nécessité de rechercher de nouvelles habitudes de travail et de nouveaux interlocuteurs, rendant parfois plus complexe la gestion de certaines situations.
- La réalisation des audits sur les quatre Résidences Autonomie d'une part, le service portage des repas à domicile, et de la cuisine centrale d'autre part. Ces études restituées en juin et décembre 2022 apportent des éléments déterminants dans les orientations attendues.
- La poursuite de la réflexion sur l'Analyse des Besoins Sociaux, avec des groupes de travail au cours du 1er trimestre sur les deux thématiques retenues : la famille et le vieillissement de la population. La restitution globale en janvier 2023 apporte des préconisations qui devront être travaillées avec les partenaires du territoire pour une meilleure adaptation des dispositifs portés par la collectivité.

Mais incontestablement, 2022 aura été une année sans précédent sur le volet finances. Des constats générant des inquiétudes majeures induites par une forte augmentation des dépenses de fonctionnement cumulées à des pertes d'activité relevées depuis deux ans sur certains dispositifs, (SAD et Résidences Autonomie) accentuant ainsi un déficit budgétaire déjà fragile. L'application des mesures gouvernementales de revalorisation des métiers de la filière médico-sociale a impacté très fortement la masse salariale (550 000 €) auxquelles s'ajoutent les dépenses énergétiques (106 000 €) et celles des denrées alimentaires (30 000 €), avec notamment la reconduction du marché de portage des repas en augmentation de 43 %.

L'année 2023 s'annonce difficile dans un contexte d'incertitude totale lié à la crise en Ukraine, aux coûts énergétiques et alimentaires, et aux nouvelles mesures gouvernementales attendues concernant la masse salariale. Sur la base des projections financières, la collectivité doit désormais prendre les mesures visant à rechercher un équilibre budgétaire pour aborder 2024 plus sereinement. Riche de son passé, le CCAS doit se questionner sur ses missions, et prendre en compte la multitude et la diversité de l'offre de services sur le territoire afin de consolider l'existant en terme de complémentarité, pour maintenir un accompagnement adapté aux populations les plus fragiles.

Les objectifs par pôle ont été redéfinis et les priorités clairement énoncées :

- ✦ Redéfinir le nouveau périmètre des missions de la collectivité
- ✦ Rechercher l'équilibre entre ces missions et les enveloppes budgétaires attribuées

✓ Par ailleurs, et dans les évolutions attendues, une réflexion va être engagée avec le conseil départemental de la Vienne en lien avec l'ARS pour conduire le projet de réforme des SAD/SSIAD afin de constituer des « Services Autonomie » intégrant la réforme de la tarification des SSIAD. Ce projet cible un double objectif : mieux structurer l'offre de maintien à domicile, et assurer le financement de la coordination aide/soins. Ces échanges devront conduire à des orientations prenant en compte l'ensemble des partenaires locaux pour une mise en œuvre finalisée en 2025.

✓ Sur le volet Petite Enfance, il conviendra de travailler sur :

La construction de la Convention Territoriale Global (CTG) au niveau communautaire,

L'optimisation des recettes avec des taux d'occupation en hausse et une révision des grilles de tarification des familles résidant hors commune.

✓ Le service Solidarités Actives aura à travailler sur le parc des logements sociaux, avec la restitution des 45 logements PRI à Habitat 86 en juillet et la poursuite de la réflexion sur le bâtiment de la Chamallerie et la Tour Péguy.

Une vigilance devra être apportée au CHRS qui a rencontré à trois reprises des difficultés dans la continuité d'activité liée à un absentéisme non programmé.

C'est donc avec une feuille de route bien chargée et une dose d'incertitude que l'ensemble de l'encadrement aborde 2023, animé par un objectif partagé : adapter la collectivité de demain afin de répondre à la fois aux besoins de la population et aux impératifs budgétaires définis... exercice des plus complexe !

I - INTRODUCTION

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), prévoit l'organisation d'un débat d'orientations budgétaires (DOB) chaque année dans les collectivités et établissements publics administratifs des communes de plus de 3500 habitants. Ce débat a lieu au sein du Conseil d'administration avec la présentation d'un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Le Débat d'Orientations Budgétaires est un préalable indispensable au vote du budget dans les communes de plus de 3 500 habitants. Il participe à l'information des élus et facilite les discussions au sein des assemblées délibérantes sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité et les orientations de l'année à venir.

Ce débat doit intervenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif (BP).

Le débat d'orientations budgétaires recouvre trois objectifs :

1. Restituer l'environnement local,
2. S'informer sur l'évolution de la situation financière de l'établissement public CCAS,
3. Discuter des orientations budgétaires qui préfigurent des priorités qui seront affectées dans le budget primitif à voter.

Le débat d'orientations budgétaires n'a aucun caractère décisionnel, mais sa teneur doit faire l'objet d'une délibération.

II – CONTEXTE GÉNÉRAL

Croissance 2022 : 2,6 %	Croissance 2023 : 1 %	Inflation 2023 : 4,2 %	Glissement annuel des prix à la consommation septembre 2022 : 6 %
Déficit public 2023 5 % du PIB	Déficit de l'État 2023 : 165 Md €	Poids de la dette publique 2022 : 111,6 % du PIB	Poids de la dette Publique 2023 : 111,2 % du PIB

1) Situation économique et sociale

La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023. Le principal aléa de ce scénario est l'évolution de la guerre en Ukraine et ses conséquences sur l'activité des prix de gros de l'énergie.

A. L'activité économique des prochains mois

Le point de conjoncture de l'INSEE en date du 7 septembre 2022 indique que la toile de fond de l'activité économique mondiale reste marquée par la conjonction de plusieurs chocs exogènes (sanitaire, géopolitique, climatique) qui entraînent des tensions persistantes sur les conditions de production et contribuent à alimenter l'inflation.

En France, les politiques publiques de limitation des prix de l'énergie aideraient à maintenir le glissement annuel des prix à la consommation. Celui-ci pourrait néanmoins augmenter en décembre 2022, du fait notamment de l'augmentation continue des prix de l'alimentation.

Les enquêtes de conjoncture auprès des entreprises suggèrent une relative résistance de l'activité française cet été, en particulier dans les services. La croissance serait ainsi légèrement positive au 3e trimestre 2022. La fin d'année est plus incertaine et l'activité pourrait marquer le pas, sur fond de resserrement monétaire et d'inquiétude sur les approvisionnements en énergie. La croissance annuelle s'élèverait ainsi à 2,6 % pour 2022, mais l'« acquis » de croissance pour 2023 serait modeste.

B. Projet de loi de finances pour 2023

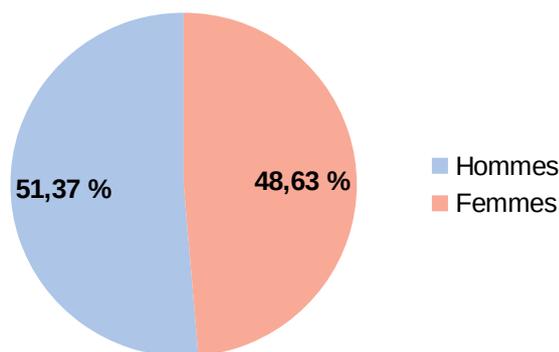
La crise énergétique et l'inflation, en partie liées à la guerre en Ukraine, marquent le projet de loi de finances (PLF) pour 2023.

2) Situation de l'emploi

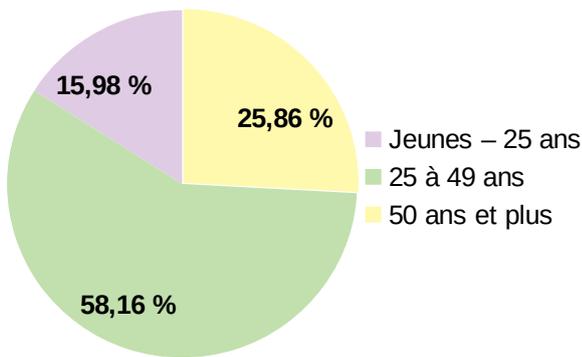
Classification des demandeurs d'emploi :

Catégorie A	personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI,CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier)
Catégorie B	personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI,CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier) et qui ont exercé une activité réduite de 78h/mois maximum
Catégorie C	personnes sans emploi, tenues d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi, à la recherche d'un emploi quel que soit le type de contrat (CDI,CDD, à temps plein, à temps partiel, temporaire ou saisonnier) et qui ont exercé une activité réduite de plus de 78h/mois

Répartition des demandeurs d'emploi 3ème trimestre 2022
(Département de la Vienne)

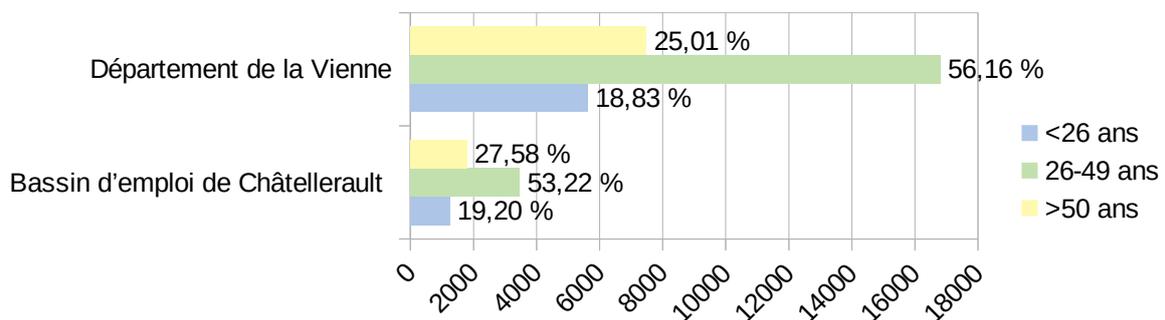
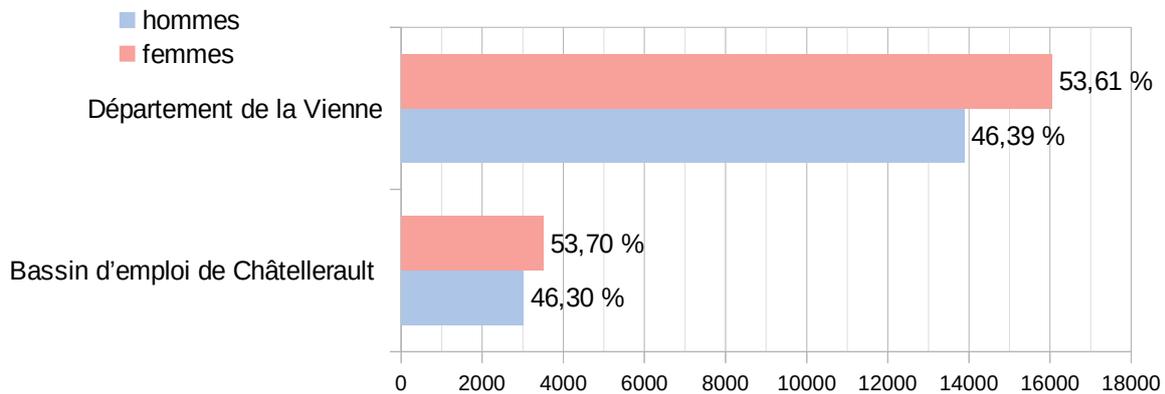
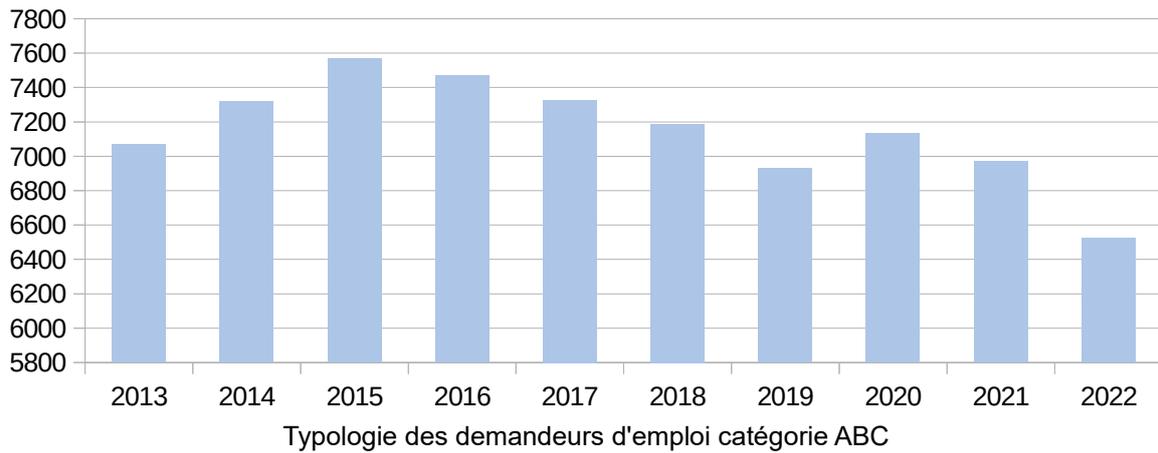


	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine
Hommes	49,73 %	50,89 %
Femmes	50,27 %	49,11 %



	Nouvelle Aquitaine	France métropolitaine
Jeunes – 25 ans	12,76 %	12,64 %
25 à 49 ans	57,89 %	58,79 %
50 ans et plus	29,35 %	28,57 %

Focus sur le bassin d'emploi de Châtelleraut
Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A-B-C



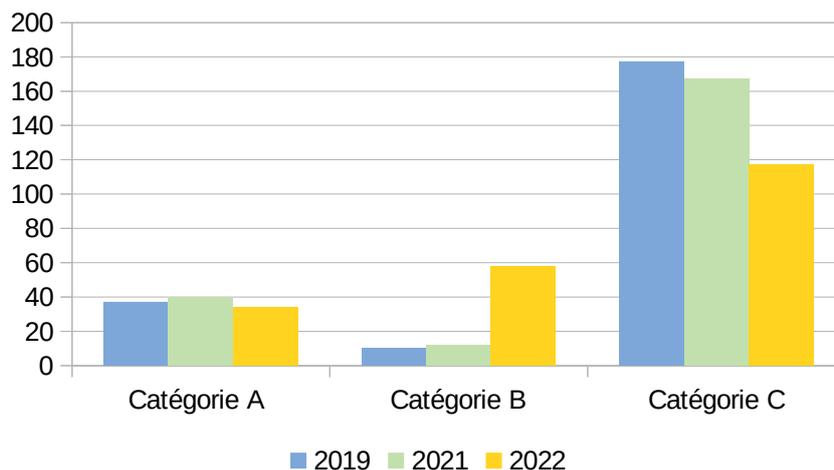
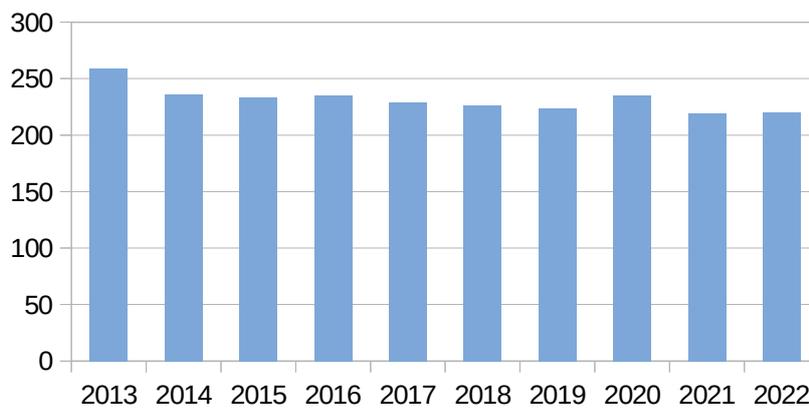
Bassin de Châtelleraut 36 194 actifs fin 2019	18 % des actifs du département	Population du bassin d'emploi 83 867 habitants (2019)	Population de Châtelleraut 31 700 habitants
Châtelleraut = 15 700 ménages	1460 familles monoparentales	22 % de la population vivant sous le seuil de pauvreté	1 860 enfants vivent dans une famille où aucun parent n'a d'activité professionnelle
10 400 Châtelleraudais âgés de 60 ans et +	Niveau de vie médian des + 75 ans : 1 570 €	Châtelleraut : 1 010 enfants en 2021	La moitié des 80 ans et + vivent seules à domicile

(Source ABS 2022)

III – INFORMATIONS RELATIVES AUX EFFECTIFS DU CCAS

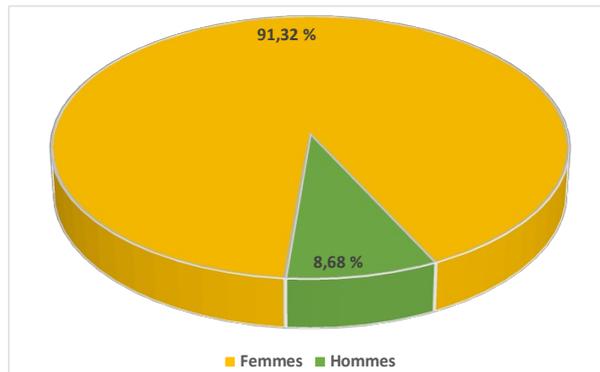
Evolution des effectifs sur emploi permanent

Le diagramme retrace les effectifs pourvus au 31/12 chaque année.



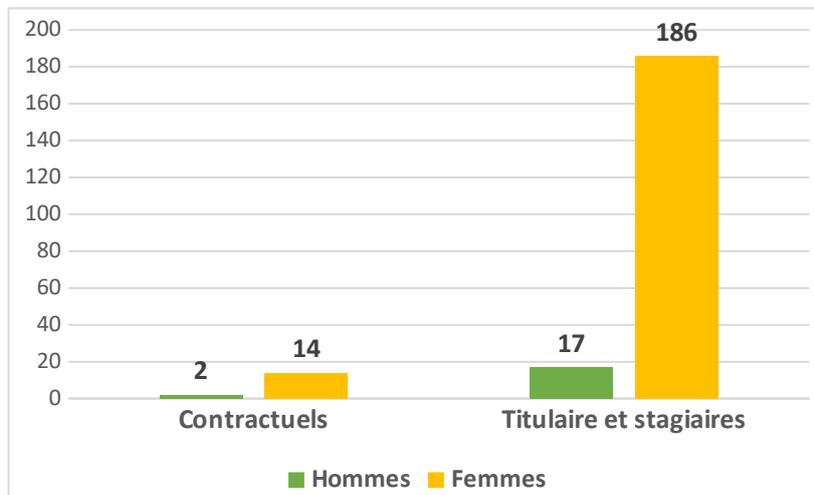
Evolution de l'effectif permanent par catégorie

Effectif permanent selon le genre



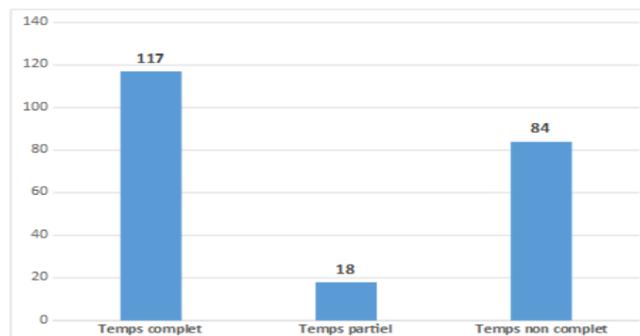
La répartition homme/femme dans la collectivité est en déséquilibre. L'explication est structurelle avec une forte proportion d'agents des filières sociale et médico-sociale qui restent très genrées.

Effectif permanent selon le genre et le statut



Obligation d'emploi des personnes ayant obtenu la reconnaissance de travailleurs handicapés (2021) : 6,12 %

Répartition du temps de travail (effectif sur emploi permanent)



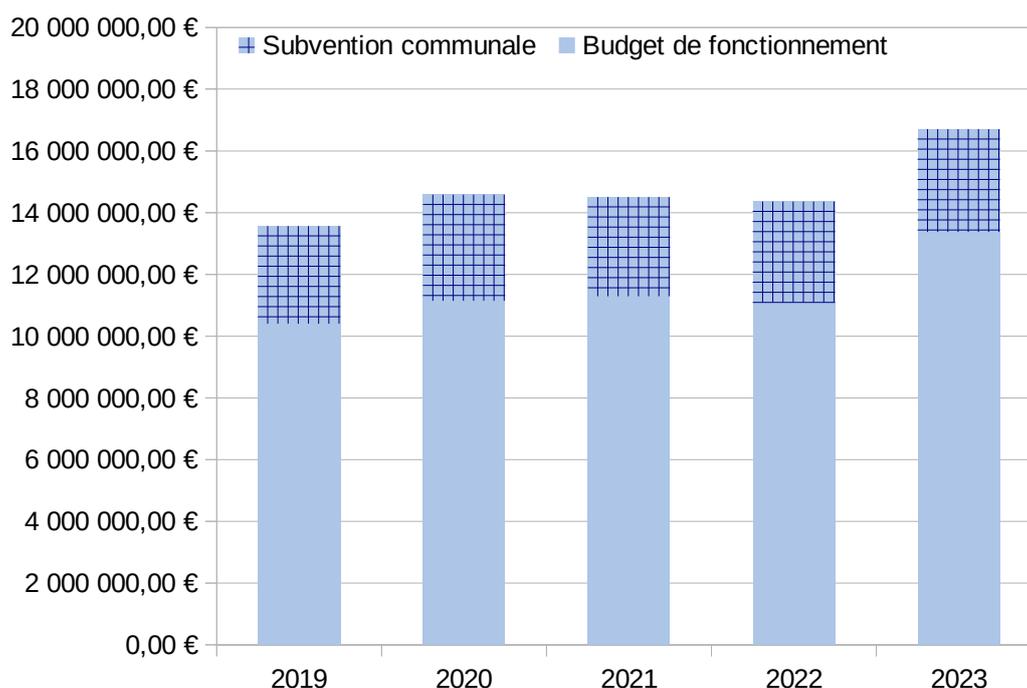
IV – SITUATION FINANCIÈRE DU C.C.A.S.

1) Contexte général du CCAS

Le budget 2022 a été impacté par des mesures nationales augmentant fortement la masse salariale du CCAS (Séjour, augmentations du SMIC, augmentation du point d'indice). Le budget 2023 doit être abordé en tenant compte de ces évolutions. L'augmentation des coûts de l'énergie va également fortement se répercuter sur le budget de fonctionnement 2023.

Il faut donc rester vigilant et prudent car l'impact sur nos budgets et la vie des châtelleraudais, inconnu à ce jour, pourrait être important.

Evolution de la subvention communale



*La subvention 2020 était de 3 438 000 € en section de fonctionnement contre 3 160 000 € en 2019. 3 210 000 € étaient inscrits initialement. L'augmentation représentait la prise en charge des dépenses COVID 19 par la Ville soit 228 000 €.

La subvention communale représente environ 23 % du budget principal, cette proportion reste stable au fil des années.

2) Dépenses de fonctionnement

Point spécifique de la masse salariale

La principale dépense de fonctionnement du CCAS est le chapitre 012 Dépenses de personnel. La masse salariale atteint jusqu'à 80 % dans certains services comme le Service d'Aides à domicile (SAD), laissant très peu de marges de manœuvres pour rechercher des économies sur les autres postes budgétaires.

La masse salariale augmente naturellement tous les ans compte tenu :

- des revalorisations de grilles indiciaires et de primes. En 2022 plusieurs mesures structurelles ont été mises en place impactant fortement la masse salariale du CCAS (dont Ségur, revalorisation des grilles, augmentation du point d'indice)
- du glissement vieillesse technicité (GVT) qui prend en compte les avancements d'échelons,
- des avancements de grades et promotions internes, bien que très contenus.

Mise en place du Ségur :
 Coût de 300 000 €
 pour 2022

Augmentation du point d'indice 07/2022 :
 Coût de 157 000 €
 en 2022

Revalorisation du SMIC 05/2022 et 07/2022 :
 Coût de 92 000 €
 en 2022

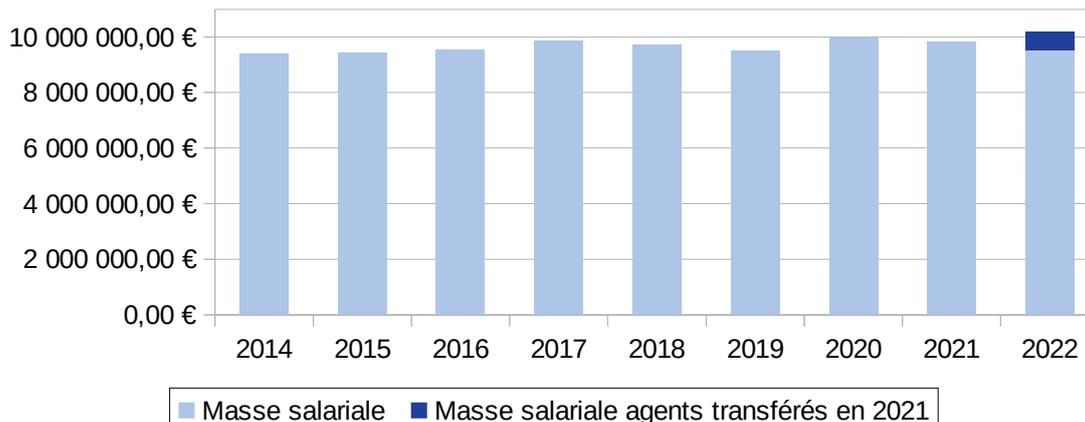
Refonte des grilles Au 01/01/2022 :
 Coût de 13 000 €
 En 2022

Evolution des enveloppes dédiées aux ressources humaines



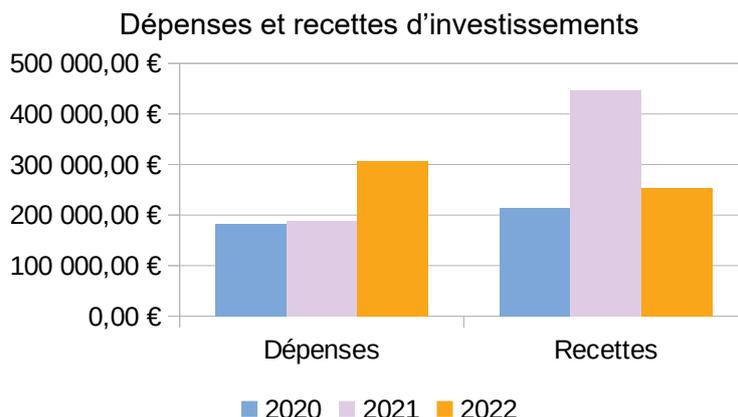
* En 2022 les services transverses (RH/prévention, finances, ST, informatique) sont mutualisés. Il n'y a plus de masse salariale en 012 mais de la refacturation en 011.

Evolution de la masse salariale



Fin 2021 les services techniques, finances et numérique ont été transférés vers la CACG ou la Ville de Châtelleraut. Cette dépense n'apparaît plus dans la masse salariale en 2022 mais elle existe bien dans les dépenses du CCAS à hauteur de 655 900 €. Cette dépense apparaît en bleu foncé sur le graphique.

3) Dépenses d'investissement :



Encours de la dette au 31 décembre 2022 : 0,68 M€ pour le Budget principal.

- 454 M€ sur 4 ans
- 252 M€ sur 8 ans

V – BILAN ET PROPOSITION D'ÉVOLUTION DES SERVICES

1) Bilan 2022

L'activité du CCAS en 2022 a mobilisé l'ensemble des services sur certains projets structurants tels que le travail sur l'analyse des besoins sociaux. Le résultat de ce travail avec un état des lieux précis a été finalisé fin 2022. L'année 2023 sera le moment de la construction d'un plan d'actions qui découlera de ce bilan.

De même, l'ensemble des services a accompagné la mutualisation des services avec la Ville de Châtellerauld et la Communauté d'agglomération de Grand Châtellerauld. Le principal impact a été la mutualisation des fonctions support avec la mise en place de nouvelles méthodologies de travail.

Plusieurs audits organisationnels ont été menés en 2022, ils concernent le pôle Personnes âgées-Handicap avec un périmètre comprenant les résidences autonomie et le portage de repas à domicile. Le service qualité est intervenu en appui et pilotage de ces opérations.

Focus Ukraine :

L'ensemble des services, notamment le secrétariat de direction, a œuvré pour un travail collaboratif avec les services de la Ville de Châtellerauld et de l'agglomération de Grand Châtellerauld afin de permettre un accueil dans de bonnes conditions des personnes en provenance d'Ukraine. Cette activité a mobilisé les services sur plusieurs mois et a entraîné des adaptations au fil du temps pour concilier cette surcharge d'activité avec le plan de charge initialement prévu. La souplesse d'organisation du CCAS a permis de remplir cette mission et de s'adapter aux besoins.

Direction et fonctions supports :

- Mise en place des modifications statutaires et réglementaires au niveau RH (Modifications des grilles, point d'indice, RIFSEEP, Ségur...)

Qualité :

- Accompagnement des services et établissements dans la mise en œuvre de leurs fiches actions issues des évaluations, des questionnaires de satisfaction...

Pôle Solidarités actives :

Coordination :

- Mise en place d'une permanence tenue par deux conseillers numériques avec l'appui de la direction numérique.
- Participation au projet de coordination de l'aide alimentaire Grand-Châtelleraut.

Service RSA

- Dans le cadre du plan gouvernemental de lutte contre la pauvreté, poursuite du travail avec le conseil départemental pour réduire à 15 jours le délai du premier rendez-vous entre le bénéficiaire et le référent RSA suite à l'orientation par le Département

Épicerie sociale

- Collecte nationale : La fonction de coordination de la collecte assurée par les associations est désormais portée par l'épicerie sociale
- lutte contre le gaspillage alimentaire : travail de collecte auprès des grandes et moyennes surfaces plus important qu'auparavant

Service hébergement

- Finalisation et signature du CPOM du CHRS Paul Painlevé.
- Participation aux groupes de travail menés par le SIAO (objectif : rédaction d'un règlement de fonctionnement pour le SIAO de la Vienne).

Rédaction d'une procédure sur la prévention et la gestion des faits de violence avec le service qualité et le service prévention :

- démarche de prévention de faits de violence et d'agression
- conduite à tenir face à des faits de violence et d'agression.

Une réflexion sera menée en 2023 pour généraliser ces outils à l'ensemble des services du CCAS.

Pôle Petite Enfance :

Coordination Petite Enfance

- Poursuite de la mise en œuvre des commissions des impayés avec un résultat non négligeable

Établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)

- Poursuite de l'objectif d'optimisation du taux d'occupation
- Poursuite de la démarche en Santé Environnementale sur les structures de la ville
- Poursuite de la mise en œuvre des journées pédagogiques pour augmenter la professionnalisation des agents et améliorer l'attractivité des structures

Relais Petite Enfance (RPE)

- Début de l'itinérance du RPE vers les multi-accueils en 2022 : les assistantes maternelles qui n'ont pas de moyen de locomotion peuvent être accueillies sur des temps d'ateliers dans les multi-accueils. Les professionnelles profitent de ce temps pour un partage de leurs expériences.

Les travaux de rénovation de la structure Coccinelle réalisés avec l'appui des services techniques et le soutien financier de la CAF ont démarré en novembre 2022 et se déroulent en 3 phases jusqu'en août 2023. La conduite du chantier est complexe sur le plan sécurité du fait du maintien de l'activité d'accueil des enfants sur le site

Pôle Personnes âgées-Handicap :

Pôle/coordination

- Supervision du programme de la semaine bleue 2022 en lien avec l'ensemble des services du pôle,
- Adaptation du fonctionnement des services du pôle en fonction de l'évolution des consignes ARS liées à la crise sanitaire.

Vienne Autonomie Conseil VAC (CLIC)

- Mise en place d'actions de sensibilisation auprès des publics fragiles (sécurité routière, démarchages à domicile...)
- Programme d'animations (ex : cafés seniors)
- Travail sur la mise en place d'une plate forme de réemploi des aides techniques,

Service aides à domicile (SAD)

- Rédaction de la nouvelle convention avec la CARSAT du nouvel outil de gestion des plans d'accompagnement nommé OSCAR : Offre de Services Coordinée pour l'Accompagnement de ma Retraite,
- Réponse à l'appel à candidature SAAD du conseil départemental 86 pour la dotation complémentaire qualité préfigurant le nouveau CPOM,
- Démarrage de la réflexion sur la réforme des SAAD (services Autonomie à domicile)

Portage de repas

- Reconduction du marché de fournitures de repas au 01/07/2022
- Mise en place de la nouvelle tarification du portage repas,

Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

- Réalisation durant les semaines tests (juin à septembre) du recueil de données dans la perspective de la mise en place de la nouvelle tarification 2023,
- Consolidation de la réorganisation du SSIAD suite aux préconisations de l'ARS,

Établissements d'hébergement pour personnes âgées

- Réalisation du jardin 3S de la résidence autonomie de Tivoli,
- Poursuite de la généralisation de la réalisation des projets individualisés,

Plateforme de répit et accueil de jour

- Programme d'animations visant à informer et accompagner les aidants familiaux et les personnes en perte d'autonomie (ex : forum « moi aidant », ciné-débats, actions bien être à destination des aidants...)

Service restauration

- Participation aux travaux du Programme Alimentaire Territorial,
- Poursuite de la mise en application des recommandations de la loi EGalim,
- Rédaction du cahier des charges mutualisé (SSIAD, UPC restauration CCAS) relatif aux tenues de travail et celui du pain avec l'UPC,

Coordination de l'aide à domicile :

Mise en place des réunions de coordination hebdomadaires du maintien à domicile dans le but d'optimiser notre fonctionnement (SSIAD, VAC, PFR et AJA). L'objectif est d'améliorer la collaboration entre les services et la transversalité.

2) Perspectives 2023

Adaptation du périmètre des missions aux moyens disponibles :

L'augmentation des dépenses de fonctionnement en lien avec des motifs exogènes (coûts de l'énergie, décisions nationales fixant des mesures ayant pour objectifs d'améliorer les rémunérations...) entraîne un déséquilibre du budget de fonctionnement du CCAS dans l'hypothèse d'une subvention communale stable.

Un groupe de travail avec plusieurs pistes d'actions a débuté pour réfléchir à des pistes d'économie. Ce groupe de travail soumettra des fiches prospectives à la décision d'un comité de pilotage. Il aura ensuite pour mission de suivre la mise en œuvre des décisions du comité de pilotage. L'objectif final est de construire un CCAS avec un périmètre de missions compatible avec les moyens attribués. Ce travail permettra d'ancrer le travail du CCAS dans la stabilité avec pour point de vigilance de maintenir une offre de services sur le territoire avec le mode de gestion le plus efficient.

Dans le prolongement des dossiers initiés en 2022, la direction sera mobilisée sur :

- Accompagnement des services dans la poursuite de la mutualisation
- Organisation du transfert des agents de la DRH vers la CAGC
- Accompagnement des services dans la conduite au changement

Le service Qualité et les services concernés vont mener un travail de préparation des évaluations externes des Établissements ou Service Sociaux ou Médico-Sociaux prévus en 2024 :

- Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale Paul Painlevé,
- Service de Soins Infirmiers à Domicile,
- Accueil de Jour « la maison bleue »,
- Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants.

Ce travail sera structuré par la réalisation des évaluations internes avec l'appui de l'ensemble des fonctions support.

Pôle Solidarités actives :

Plusieurs dossiers en cours devront trouver une suite en 2023 et s'inscrivent dans l'objectif global d'optimisation de la prise en charge des bénéficiaires et de réduction des coûts.

- Concernant le CHRS et au regard des situations rencontrées en 2022, liées à des difficultés de recrutement une réorganisation de service est à travailler. Par ailleurs, il conviendra de faire vivre le CPOM établi avec la DDETS sur la base des cinq axes définis.
- Parallèlement, la réflexion sur la prise en charge des femmes victimes de violences en partenariat avec la coordinatrice adjointe du CLSPD sera poursuivie.

Logement / hébergement

- Finaliser le programme de rénovation des salles de bain du bâtiment 7 résidence Peguy.
- Réflexion sur l'accompagnement des locataires de la Chamallerie.
- Projet de Réhabilitation du bâtiment Saint Jacques par Immobilière Atlantic Aménagement qui doit débuter au printemps pour une durée d'un an avec une opération de relogement des locataires actuels.

RSA, ASL, ASF

- Projet de mise en place d'interventions collectives auprès des bénéficiaires du RSA.
- Poursuite de la formation et du déploiement de la Référence de parcours.

Épicerie sociale

- Réflexion pour améliorer l'accueil des usagers et fluidifier les parcours.
- Poursuite de la participation à des groupes de travail dans le cadre de la coordination de l'aide alimentaire à l'échelle du Grand-Châtellerault et du Département.

Restitution de 45 logements sociaux à Habitat de la Vienne en juillet 2023 suite au non renouvellement de la convention de gestion locative ainsi que des 10 logements de la résidence Péguy à Habitat de la Vienne dans le cadre de la résiliation du bail emphytéotique.

Ces mesures participent au recentrage du CCAS sur ces missions prioritaires.

Pôle Petite Enfance :

Plusieurs axes de travail définis

Optimiser l'offre d'accueil du jeune enfant dans un environnement sain

- Poursuite de la démarche d'amélioration du ratio heures facturées/réalisées pour optimiser la PSU.
- Réflexion sur la tarification des familles habitant hors Châtellerault.
- Développer les actions de communication sur les métiers de la Petite Enfance et les différents modes de garde du territoire.
- Promouvoir le métier d'assistante maternelle : poursuivre l'itinérance du RPE avec les multi-accueils et contribuer à la professionnalisation des assistantes maternelles.
- Poursuivre sur le volet hygiène environnementale par une communication renforcée.
- Finaliser dans de bonnes conditions le chantier de rénovation de la crèche Coccinelle.
- Accompagner les familles à la parentalité et renforcer le partenariat avec les centres sociaux culturels (Minimes, Horizon sud...).

Participation aux travaux de construction de la nouvelle CTG.

Festival Petite Enfance sur le territoire de Grand Châtellerault en mars 2023 avec une conférence et un spectacle organisés sur la semaine Petite Enfance.

Ce festival Petite Enfance s'inscrit dans le travail de partenariat avec l'ensemble des structures petite enfance du territoire et marquera un temps fort de l'année 2023.

Pôle Personnes âgées- handicap :

Réforme « Services Autonomie à domicile » :

Mise en œuvre du décret attendu pour juillet 2023 relatif à la réforme des services d'aide à domicile en lien avec le SSIAD afin de se diriger vers un service offrant une offre de services renforcée sur les volets Aides et Soins.

Ce projet se construira en partenariat fort avec le conseil départemental et l'ARS au fur à mesure des éléments de cadrage politique et réglementaire.

Pôle coordination

- Proposer un nouveau schéma de gouvernance dans l'organisation du pôle PA-H.
- Coordonner la réflexion sur la mise en œuvre de la réforme des services Autonomie à Domicile.
- Coordonner la suite de l'audit sur le portage des repas et la cuisine centrale de Tivoli.
- Amorcer la réflexion sur l'organisation d'un forum pour valoriser les dispositifs du territoire (*préconisation ABS*).

Vienne Autonomie Conseil

- Développement du partenariat avec la Maison Pour Tous pour poursuivre des actions café senior.
- Initier des actions avec la police municipale et la (FAE) fédération des acteurs économie afin de sensibiliser sur l'approche du malade Alzheimer.
- Poursuite de l'implication dans les travaux de la charte autonomie du Grand Châtelleraut en lien avec la MSA et le CLS.
- Poursuite des actions à mettre en œuvre dans le cadre de la convention avec le CIF-SP (exemple : présentation des protocoles canicules).

Services aides à domicile (SAD)

- Mise en place de la télégestion WEB.
- Mise en œuvre du nouvel outil de gestion des plans d'accompagnement nommé OSCAR : Offre de Services Coordinée pour l'Accompagnement de ma Retraite.
- Travail avec le conseil départemental pour rédiger un CPOM 2024-2026.

Service restauration :

- Poursuite de la mise en œuvre des préconisations de la loi EGalim.
- Poursuivre le travail d'harmonisation avec l'UPC.
- Suivi du lancement du marché des tenues de travail et celui du pain mutualisé avec l'UPC.
- Optimiser l'organisation en fonction des préconisations de l'audit.

Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

- Suivre le lancement du marché pour les vêtements de travail et sa mise en œuvre concrète.
- Mise en œuvre et suivi de la nouvelle tarification du SSIAD, telle que définie dans le projet de réforme.
- Finaliser la réorganisation du SSIAD en fonction des préconisations de l'ARS.
- Mener le projet d'ouverture à 4 places dédiées aux personnes handicapées.

Résidences Autonomie

- Finaliser la réalisation du jardin 3S de la résidence autonomie de Tivoli.
- Poursuivre le projet de remise aux normes (SSI, Appel malade) des deux maisonnées avec la SEM Habitat et en rechercher le financement.
- Organiser une manifestation pour les 30 ans des maisonnées.

Accueil de jour et plate forme

- Poursuivre les actions initiées en 2022 et être tête de file dans l'accompagnement aidants/ aidés sur l'ensemble du territoire redéfini pour la plateforme. Cela passe par une diversité d'actions collectives et individuelles facilitant l'accès des aidants aux dispositifs et parcours de répit (porte d'entrée), avec par exemple :
 - Développement du répit à domicile,
 - Développement des "relais passerelle" visant à favoriser l'accès des proches aidés à l'accueil de jour,
 - Co-construction d'actions de sensibilisation/formation menées avec France Alzheimer dans le cadre du partenariat « Ville Aidante Alzheimer ».